



0 0 2 4 6

0 6 AVR. 2023

COMMUNIQUE CONJOINT MULTIDIFFUSION

(Français, Soso, Pular, Maninka)

Le Secrétariat Général des Affaires Religieuses (SGAR) et le Ministère de l'Economie et des Finances sont heureux d'informer le peuple croyant de Guinée que grâce à Dieu et aux inlassables efforts fournis par S.E Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées, le hadj se fera cette année aux lieux saints de l'Islam. Dix mille (10. 000) personnes sont ainsi autorisées à effectuer le pèlerinage au titre de l'année 2023.

A cet égard, malgré le contexte mondial difficile, en exécution des hautes instructions du Président de la Transition, **le tarif du hadj qui était à 60 000 000 de francs guinéens l'année dernière est fixé à cinquante-sept millions de francs guinéens (57.000.000 GNF) en 2023.**

Les candidats et candidates au pèlerinage sans limite d'âge sont ainsi invités à prendre les dispositions urgentes ci-après :

- 1- Payer le montant du hadj à la BCRG (à Conakry et dans les agences de ladite banque à l'intérieur du pays) dans les comptes ouverts à cet effet et ce, après délivrance d'une autorisation de versement par le Secrétariat Général des Affaires Religieuses ou par ses démembrements. **Les inscriptions qui démarrent le mardi 11 avril se clôtureront le vendredi 19 mai 2023** auprès des Secrétariats communaux des affaires religieuses des six (6) communes de Conakry et dans les Secrétariats préfectoraux du pays ;
- 2- Etre muni d'un passeport biométrique valide de plus de six mois ou se faire établir un nouveau dès maintenant auprès des services préposés à cet effet au Centre islamique de Donka ;
- 3- Se faire établir un certificat d'aptitude médicale délivré à l'hôpital National Ignace Deen, à l'hôpital Régional Enta Nord ou dans les CMC de Conakry, hôpitaux régionaux et préfectoraux du pays ;

